

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 82

présenté par
M. Savary

ARTICLE 4

À l'alinéa 60, substituer au mot :

« rendues »

le mot :

« offertes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.